

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Cycle de Plans de gestion III - 2022-2027

Fiche de caractérisation de la masse d'eau de surface

MV18R

Geer I

District hydrographique international de la Meuse

V 2.0 - 2022

Données issues des états des lieux 2018/2019 des troisièmes Plans de gestion

Avertissement

Nous vous remercions pour votre intérêt pour les fiches de caractérisation des masses d'eau de surface wallonnes.

Ces fiches sont un support aux troisièmes Plans de gestion relatifs à la Directive-cadre sur l'Eau. Elles sont produites par la Direction des Eaux de Surface du SPWARNE. Toutes questions ou suggestions relatives à leurs contenus peuvent être adressées à « eau@spw.wallonie.be ».

Qualité de l'information - Limitation de responsabilité

Bien que le plus grand soin ait été apporté au développement de ces fiches, le SPW ne peut garantir l'exactitude ni l'exhaustivité de la totalité des informations qu'elles contiennent, dans la mesure où les sources de données et d'informations sont multiples, évolutives et parfois externes.

S'agissant d'informations et de documents qui font l'objet d'une publication officielle, seuls font foi les textes publiés au Moniteur belge.

Tables des matières

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau	3
1.1 Généralités	3
1.2 Localisation	3
1.3 Communes associées	4
1.4 Cours d'eau associés	4
1.5 Masses d'eau souterraines associées	4
1.6 Occupation du sol	5
1.7 Utilisation du sol	6
2. Assainissement et épuration	7
2.1 Généralités	7
2.2 Liste des stations d'épuration	7
3. Agriculture	8
3.1 Répartition de la surface agricole utile	8
3.2 Parcelles agricoles	8
3.3 Parcelles forestières	8
3.4 Utilisation de pesticides	8
3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid	9
4. Industrie	10
4.1 Répartition par secteur industriel	10
4.2 Autres indicateurs	10
4.3 Sites pollués	11
4.4 Obstacles à la circulation des poissons	12
5. Activités récréatives	13
5.1 Répartition par secteur touristique	13
5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique	13
5.3 Zones de baignade	13
5.4 Kayak	13
6. Zones protégées	14
6.1 Zones sensibles et zones vulnérables	14
6.2 Natura 2000, captages etc.	14
7. Inondations	15
7.1 Aléas d'inondations	15
8. Etats et objectifs environnementaux	16
8.1 Points de contrôle	16
8.2 Etat écologique	16
8.3 Etat chimique	16
8.4 Objectifs environnementaux	16
9. Programme de mesures	17

Sous-bassin de la Meuse aval

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau

1.1 Généralités

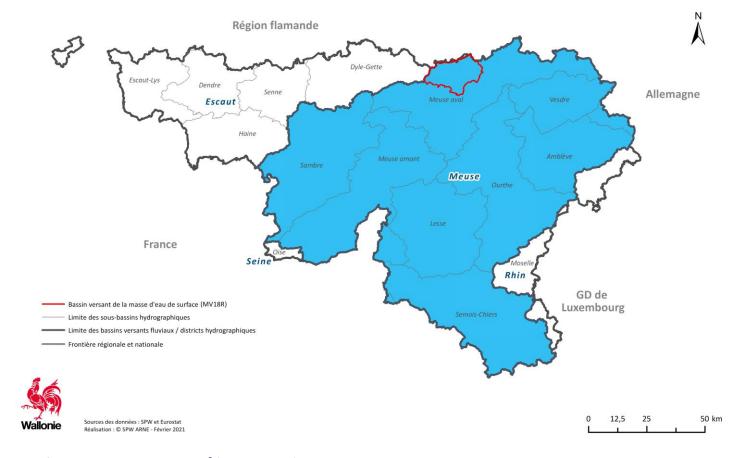
Nom: Geer I Type: Rivière

Typologie: Ruisseaux limoneux à pente moyenne Tête de bassin

Masse d'eau : Fortement modifiée

La masse d'eau est frontalière avec la Région flamande

1.2 Localisation



Superficie du bassin versant: 244km² (2% du district)

Linéaire de la masse d'eau: 58km

Population totale dans le bassin versant: 53453 habitants (2.3% du district)

Densité de la population dans le bassin versant: 219 habitants/km²

1.3 Communes associées

Note: seules les communes avec minimum 50 ha de correspondance avec le bassin versant de la masse d'eau sont listées.

Awans	10.14 km²	4.2%
Berloz	12.20 km²	5.0%
Braives	7.01 km²	2.9%
Crisnee	16.75 km²	6.9%
Donceel	23.45 km²	9.6%
Faimes	27.02 km²	11.1%
Fexhe-Le-Haut-Clocher	19.07 km²	7.8%
Geer	23.60 km²	9.7%
Grace-Hollogne	3.51 km²	1.4%
Hannut	10.62 km²	4.3%
Oreye	16.35 km²	6.7%
Remicourt	22.83 km²	9.3%
Saint-Georges-Sur-Meuse	2.07 km²	0.8%
Verlaine	19.60 km²	8.0%
Villers-Le-Bouillet	0.76 km²	0.3%
Waremme	29.26 km²	12.0%

1.4 Cours d'eau associés

Le bassin versant de cette masse d'eau contient les cours d'eau suivants :

Le Roua (Code ORI : 712381) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Geer

L'Yerne (Code ORI : 711401) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Geer

La Grande Beek (Code ORI: 710592) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec la Mulle

La Mulle (Code ORI: 710551) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Geer

Le Ruisseau d'Omal (Code ORI : 710441) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Geer

Le Geer (Codes ORI: 710210, 711210 et 712210) depuis son point d'origine jusqu'à la frontière avec la Région flamande

1.5 Masses d'eau souterraine associées

Note: des masses d'eau souterraine superposées sont des masses d'eau qui se superposent verticalement et dont les aquifères sont séparés par une ou plusieurs couches peu perméables: masse d'eau supérieure et masse d'eau inférieure.

Seules les masses d'eau souterraine ayant un minimum de correspondance de 20ha avec le bassin versant de masse d'eau de surface sont listées.

* : pourcentage cumulé des superficies des masses d'eau souterraine dans le bassin versant de la masse d'eau de surface

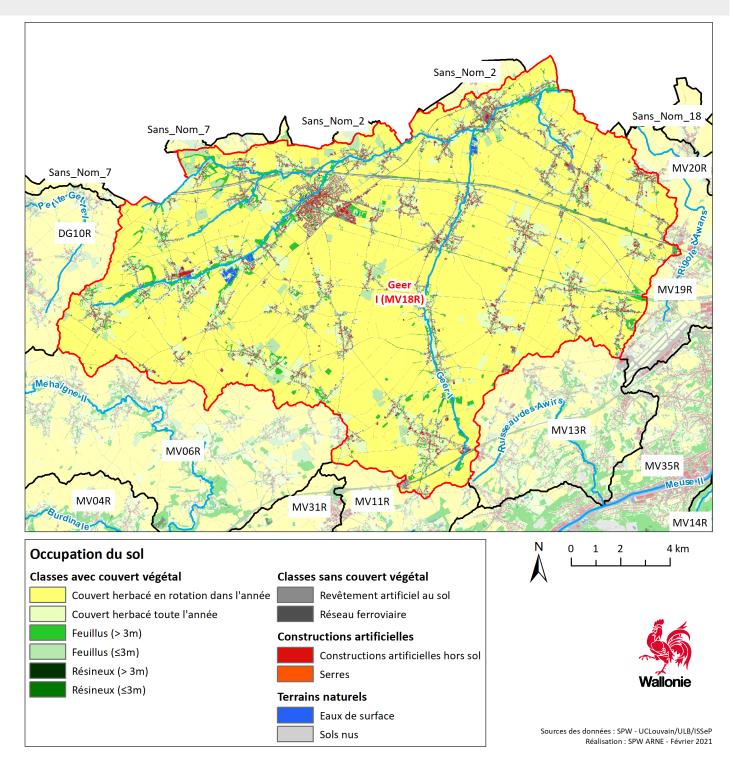
Nombre des masses d'eau souterraine, en tout ou en partie, dans le bassin versant de la masse d'eau de surface : 5

Ce chiffre correspond au nombre des parties de masses d'eau souterraine associées au bassin versant de la masse d'eau de surface. Ce nombre exclut néanmoins les masses d'eau souterraines virtuelles BERWE017, BERWM015 et BERWM016 qui peuvent être assimilées à l'absence de masse d'eau souterraine (terrains non aquifères).

Masse d'e	au souterraire supérieure	Masse d'	Masse d'eau souterraire inférieure) % da	
BERWE053	Sables du Landénien (Est)	BERWM040	Crétacé du bassin du Geer	3.3%
BERWM016	Schistes houillers (masse d'eau vi	tuelle) BERWM013	. Calcaires du bassin de la Meuse bor	rd Nord 0.5%
BERWM040	Crétacé du bassin du Geer			96.1%

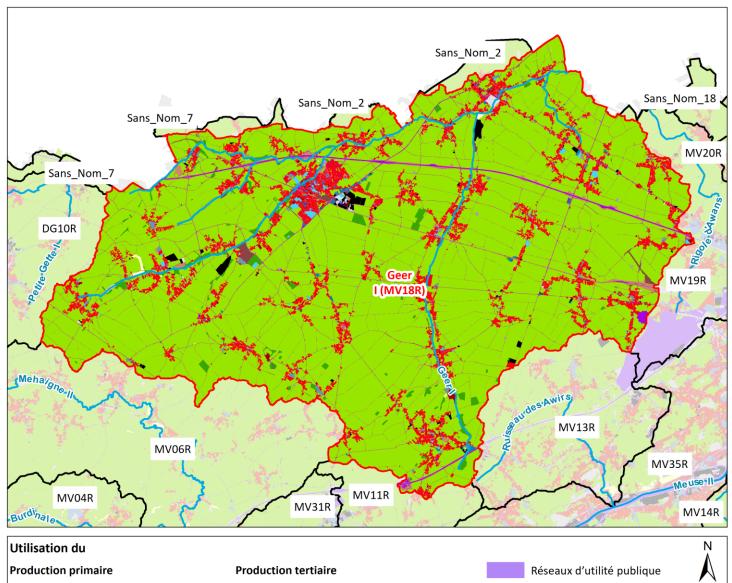
1.6 Occupation du sol

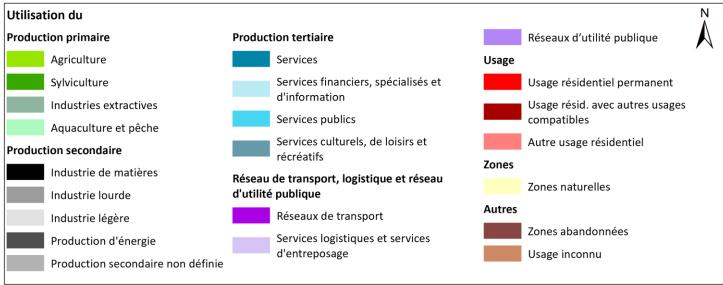
- Note: Couvert herbacé en rotation dans l'année: cette classe reprend les parcelles combinant un couvert herbacé une partie de l'année et un sol nu temporairement mis à nu. On y retrouve toutes les cultures annuelles, ainsi que les prairies temporaires succédant à une culture annuelle.
 - Couvert herbacé toute l'année : cette classe reprend tous les sols recouverts par de la végétation herbacée tout au long de l'année. Cette végétation peut être d'origine naturelle (landes, mégaphorbiaies, tourbières, pelouses naturelles, végétation rudérale recolonisant une friche, une ancienne coupe à blanc, etc.), agricole (prés et prairies non labourés dans la saison) ou artificielle (jardins, terrains de sport, parcs, etc.).



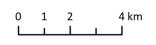
eau.wallonie.be

1.7 Utilisation du sol









Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISSeP Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

2. Assainissement et épuration

2.1 Généralités

Habitants en assainissement collectif dans le bassin versant: 47451 habitants (88.8%) Habitants en assainissement autonome dans le bassin versant: 5332 habitants (10%) Habitants en assainissement transitoire dans le bassin versant: 670 habitants (1.3%)

2.2 Liste des stations d'épuration

Nombre total des STEP: 13 Nombre de STEP existantes (et à déclasser): 11 Total de leurs capacités nominales: 36060 EH

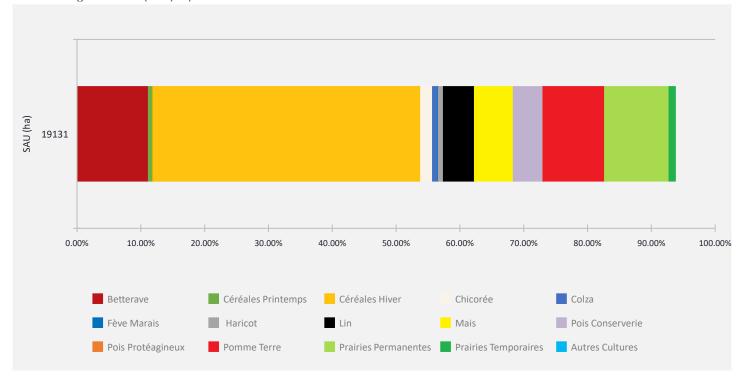
Légende: C = carbone, N = azote, P = phosphore, EH = équivalent habitant

Code	Statut	Bassin technique	Commune	Gestionnaire	Traitement	Capacité (EH)	EH potentiels épurés
64021/02	A l'étude	ODEUR		SPGE		400	273
62006/01	Existant	FOOZ	Awans	OAA	С	2700	2575
64008/01	Existant	LA MULE	Waremme	SPGE	С	2850	2283
64008/02	Existant	ROSOUX	Berloz	SPGE	С	540	399
64008/03	Existant	CRENWICK	Berloz	SPGE	С	270	500
64025/01	Existant	FRELOUX	Fexhe-le-Haut-Clocher	OAA	С	2700	1704
64034/07	Existant	ABOLENS	Hannut	OAA	С	360	245
64056/01	Existant	HODEIGE (S/YERNE)	Oreye	SPGE	С	8190	7628
64056/02	Existant	OREYE	Oreye	SPGE	С	3150	5769
64063/01	Existant	MOMALLE	Remicourt	OAA	С	2250	3390
64074/01	Existant	WAREMME	Waremme	OAA	С	9000	19039
64074/02	Existant	LANTREMANGE	Waremme	SPGE	С	4050	3221
64074/03	Projet approuvé	GRAND-AXHE		SPGE		4725	3675

3. Agriculture

3.1 Répartition de la surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) représente 78% du bassin versant de la masse d'eau.



3.2 Parcelles agricoles

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Part certifiée bio (%)
5704	19009.4	3.3	0.03

3.3 Parcelles forestières

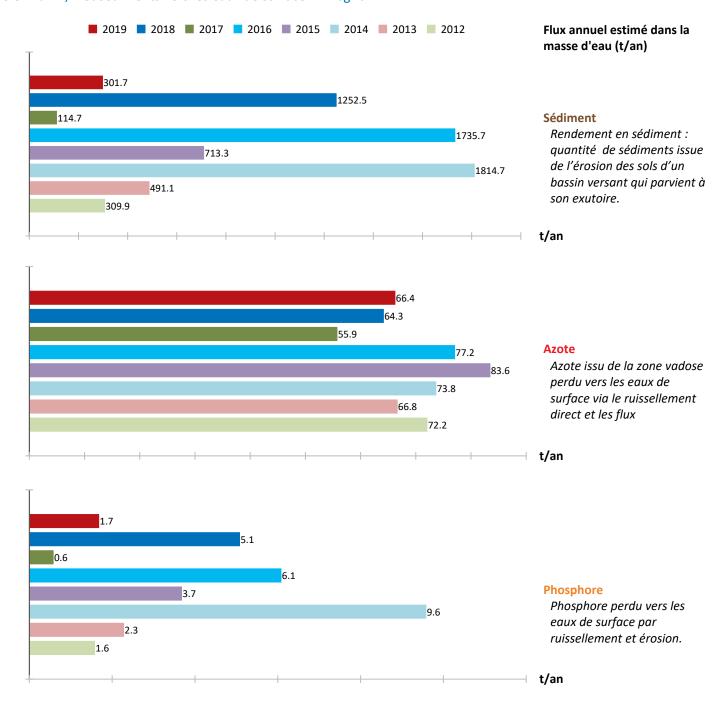
Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
0	0.0	0.0

3.4 Utilisation de pesticides

Note: substances actives de pesticides déclassantes de 2013 à 2018

La quantité de matière active utilisée dans ce bassin versant, par hectare de SAU: 3.95 kg/ha

3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid

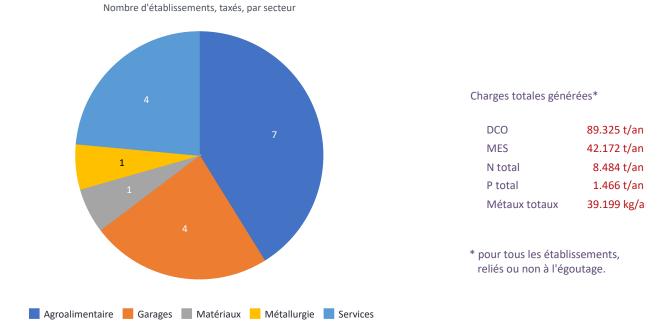


eau.wallonie.be

4. Industrie

4.1 Répartition par secteur industriel

Note: les informations ci-après ne concernent que les industries taxées pour leurs rejets industriels et/ou de refroidissement.



4.2 Autres indicateurs

Note: a - centrales privées et publiques présentes dans le bassin versant de la masse d'eau b - site Seveso ou une partie de la surface du site est située dans le bassin versant de la masse d'eau c, d, e - l'exploitant de chaque installation qui entreprend une ou plusieurs des activités mentionnées à l'annexe I du règlement E-PRTR qui atteignent les seuils de capacité applicables indiqués dans ladite annexe communique chaque année à son autorité compétente les données relatives à ses émissions dans l'air dans l'eau et dans le sol. Ces données sont ensuite transmises à la commission européenne et publiées sur le portail des émissions industrielles : https://industry.eea.europa.eu * - quantités mesurées, calculées ou estimées, pour les établissements EPRTR

- a) Nombre de centrales hydroélectriques: 2
- b) Nombre de sites Seveso: 1
- c) Nombre d'établissements EPRTR: 6
- d) Quantités de déchets annuelles cumulées pour les établissements EPRTR :

Type de déchet	Traitement	Quantité (t/an)*
Déchets dangereux (envoyés et traités en dehors du pays)	Destinés à la valorisation	10.1
Déchets dangereux (traités à l'intérieur du pays)	Destinés à la valorisation	8.9
Déchets dangereux (traités à l'intérieur du pays)	Destinés à l'élimination	0.5
Déchets non dangereux	Destinés à la valorisation	660 000.0
Déchets non dangereux	Destinés à l'élimination	287.0

4.3 Sites pollués

Note

les données ci-dessus sont à titre indicatif et sont complétées, affinées et mises à jour progressivement l'utilisation de ces données, issues de la BDS et surtout les croisements faits à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau de surface ci-dessus, appellent certaines précautions :

- il peut arriver qu'une même parcelle soit référencée dans des dossiers différents: sources différentes
- certaines parcelles peuvent être à cheval sur plus d'une masse d'eau...
- la pollution peut ne concerner qu'une partie de la parcelle...

Parcelles inventoriées en Wallonie au 01/07/2021 à divers stades de gestion de la pollution.

Les parcelles « polluées » ont fait l'objet d'investigations de terrain. Ces investigations de terrain ont donc permis de constater effectivement des dépassements de valeurs réglementaires et donc l'état « pollué » de la parcelle.

Les parcelles « assainies » ont déjà fait l'objet de travaux d'assainissement et/ou mesures de gestion de la pollution permettant de s'assurer de l'absence de menaces graves pour la santé humaine et l'environnement.

Les parcelles « potentiellement polluées » , sont celles qui accueillent ou qui ont accueilli une activité ou une installation susceptible de polluer le sol ou les eaux souterraines... L'enregistrement de la parcelle dans l'inventaire ne constitue qu'une information sur une potentielle pollution.

Ces 3 types de parcelles correspondent à des sites qui ont été répertoriés dans le cadre de la mise en œuvre de la Banque de Données de l'Etat des Sols instaurée par le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Les pollution des sols considérées dans le cadre de cet inventaire de parcelles sont celles dont les sources de pollution sont identifiables et localisables, par opposition aux phénomènes de pollution diffuse (retombées atmosphériques, pollutions d'origine agricole...).

Pour les parcelles « potentiellement polluées », il peut notamment s'agir :

- d'anciens dépotoirs ;
- d'une fraction des "sites à réaménager" (SAR) ayant historiquement accueilli des activités potentiellement polluantes) ;
- d'anciennes stations-service ou d'une fraction des sites répertoriés dans le cadre du Règlement général pour la protection de l'environnement;
- de sites repris dans le champ d'application de la directive IPPC/IED ou de la directive Seveso ;
- de sites identifiés suite à un vaste travail d'exploitation d'archives historiques par différentes sources.

Catégories à l'inventaire BDS

Pêche :parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)Lavande :parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

Catégorie	Nombre de parcelles dans le district	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	20313	6392.7
Pêche	29446	24414.5

Catégorie	Statut	Nombre de parcelles dans la masse d'eau	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	Potentiellement pollu	55	7.7
Pêche	Assaini	29	13.9
Pêche	Non pollué	32	16.6
Pêche	Pollué	45	39.8
Pêche	Potentiellement pollu	239	303.0

4.4 Obstacles à la circulation des poissons

Masse d'eau non concernée.

5. Activités récréatives

5.1 Répartition par secteur touristique

Note: "non autorisé" = site ou activité touristique non autorisé par le CGT à utiliser l'appellation protégée "Attraction touristique".

Nombre total des établissements: 32

Total des EH générés: 250

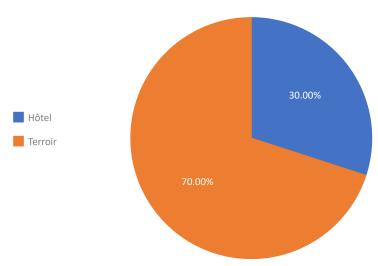
0.1% des EH générés dans le district

EH estimés épurés:: 32%

Туре	Statut	Nombre	EH estimés générés	EH estimés épurés
Hôtel	Autorisé	1	45	0
Hôtel	Non autorisé	2	30	16
Terroir	Autorisé	16	85	24
Terroir	Non autorisé	13	90	41

5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique

Part de charge générée cumulée par type d'activité



Charges totales estimées pour le "tourisme"

	Générées	Rejetées*	
MES	18.0	12.6	kg/j
DBO	13.5	9.4	kg/j
DCo	30.0	21.5	kg/j
N total	2.8	2.2	kg/j
P total	0.5	0.4	kg/j
Eau	45.0		m3/j

^{*} charges estimées arrivant en eau de surface directement ou après épuration en STEP

5.3 Zones de baignade

Note: les eaux de baignade de Wallonie doivent répondre aux objectifs de la directive européenne 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade (pour des informations détaillées, visitez le site : http://environnement.wallonie.be/baignade).

Aucune zone de baignade n'est désignée dans le bassin versant de cette masse d'eau.

5.4 Kayak

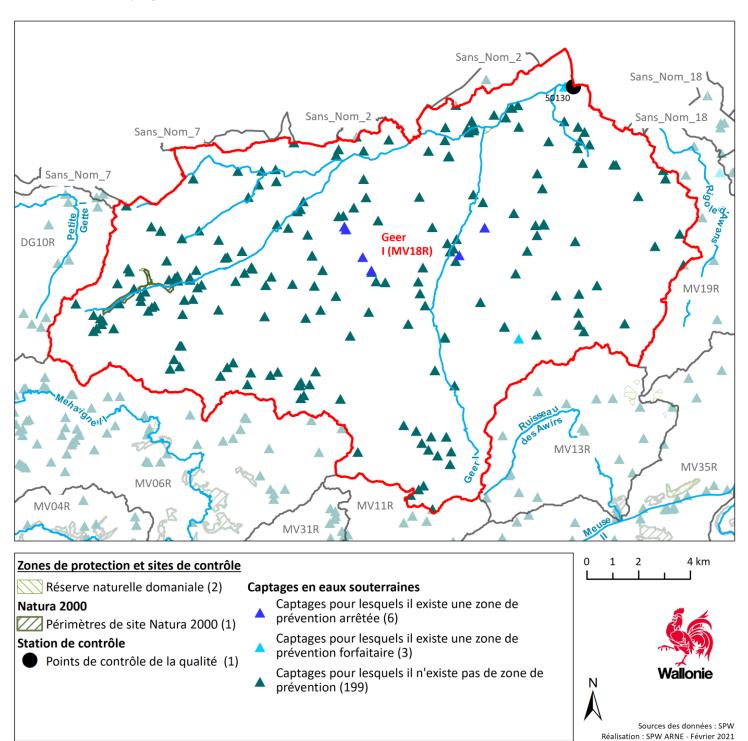
Aucune activité Kayak n'est enregistrée dans cette masse d'eau.

6. Zones protégées

6.1 Zones sensibles et zones vulnérables

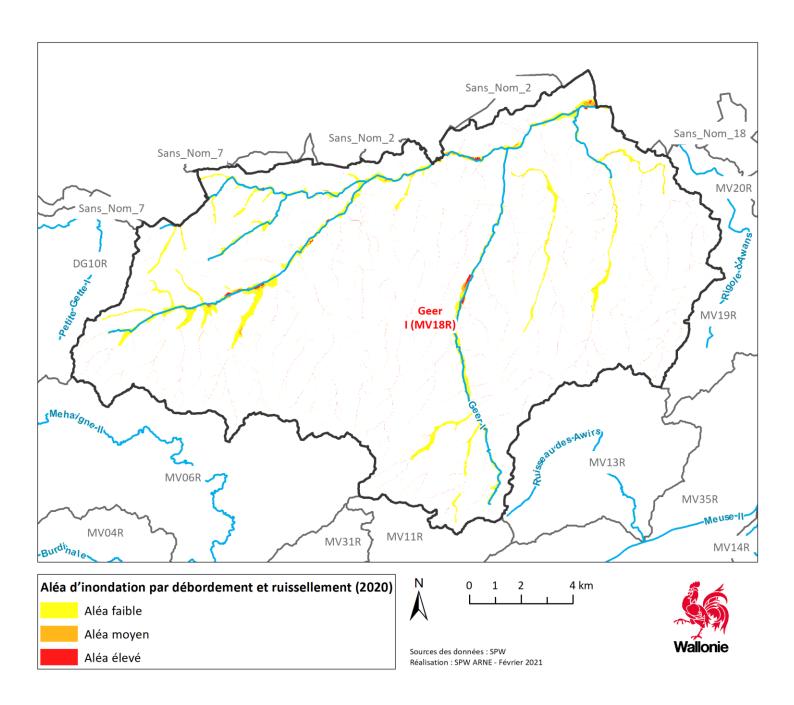
Tout le bassin versant de la masse d'eau est en zone sensible en termes de nutriments (azote et phosphore). Pourcentage du bassin versant de la masse d'eau en zone vulnérable (nitrates d'origine agricole): 100%

6.2 Natura 2000, captages etc.



7. Inondations

7.1 Aléas d'inondations



eau.wallonie.be

8. Etats et objectifs environnementaux

8.1 Points de contrôle

Type de contrôle (PG3) Utilité de la station

Opérationnel État de la masse d'eau

L'analyse des données des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface a permis d'établir l'état de la masse d'eau comme suit :

8.2 Etat éc	ologique	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
	Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Mauvais
	Qualité biologique		Mauvais	Mauvais
	Qualité physico-chimique			
	Paramètres généraux		Médiocre	Médiocre
	Polluants spécifiques		Bon	Bon
			Paramètres déclassants Carbone organique dissous; D.C.O.; DBO5; O2 dissous; Orthophoshates; Phosphore total; Nitrites; Azote amoniacal; Azote kjeldahl; Nitrates; MES; Diatomées; Macroinvertébrés; Macrophytes	Paramètres déclassants O2 dissous; DCO; DBO5; o- PO4 dissous; P tot; N Kjeldahl; NH4+; NO2-; MES
	Qualité hydromorpho.		Moyen	Moyen
8.3 Etat ch	imique	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
	Etat chimique	Pas bon		
	Qualité hors PBT		Pas bon	Bon
	Qualité avec PBT		Pas bon	Pas Bon
			Paramètres déclassants	Paramètres déclassants
			Hexachlorocyclohexane, PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote) + tributylétain	PBT ubiquistes : HAP (Biote), Mercure (Biote), PBDE (Biote)

Légende:

PBT: substances persistantes, bio-accumulatives, toxiques et ubiquistes

Non déterminé : données actuellement insuffiisantes pour déterminer l'état

Non pertinent : les paramètres biologiques ne s'appliquent pas à cette masse d'eau

Bon* : état évalué à partir de données anciennes. L'état de ces masses d'eau sera réévalué sur base des campagnes d'échantillonnages à venir.

- : inconnu

8.4 Objectifs environnementaux	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Objectif écologique		Dérogation Naturelle, Economique	Dérogation Economique - naturelle
Objectif chimique hors PBT		Dérogation Technique	Bon état atteint
Objectif chimique avec PBT		Dérogation Technique	Dérogation Technique

9. Programme de mesures

Note: sont détaillées ici uniquement les mesures appliquées spécifiquement à l'échelle "masse d'eau". Pour les mesures appliquées à l'échelle de la région wallone (RW)*, voir le programme des mesures des 3èmes Plans de gestion.

Légen	de "types de mesures"
Codes	Libellé : type mesure
ACQE	Action concrète sur la qualité de l'eau
BGA	Bonne gouvernance administrative
ВР	Bonnes pratiques
CCC	Contrats et conventions cadres
CONT	Contrôle
EIR	Etudes, Inventaires Registres
IF	Instrument financier
IRL	Instrument réglementaire et législatif
SAF	Sensibilisation, animation, formation
RC	Récupération des coûts

PG3_8_03	PG3_23_03	PG3_34_03
PG3_9_03	PG3_24_03	PG3_36_03
PG3_12_03	PG3_25_03	PG3_37_03
PG3_13_03	PG3_26_03	PG3_40_03
PG3_16_03	PG3_27_03	PG3_42_03
PG3_18_03	PG3_28_03	PG3_43_03
PG3_19.2_03	PG3_29_03	PG3_44_03
PG3_20_03	PG3_30_03	PG3_45_03
PG3_21_03	PG3_32_03	PG3_46_03
PG3_22_03	PG3_33_03	PG3_47_03
d5_22_05	PG5_55_05	PG5_47_05

Echelle Masse d'eau

Thématique : Réduction des rejets de micropolluants

PG3_19.1_03 Mesure de base Type: IRL Opérateurs: DEE – Direction des Eaux de Surface et partenaires

Renforcer les contrôles des conditions fixées dans le permis d'Environnement.



SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Les sincères remerciements sont adressés à l'attention de toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ces fiches

Reproduction et diffusion

La reproduction et la diffusion de ce document ou de parties de celui-ci sont autorisées à condition de faire mention de la source sous la forme suivante :

Département de l'Environnement et de l'Eau | Fiches de caractérisation des masses d'eau de surface - SPW-Arne-DEE.

eau.wallonie.be

Service public de Wallonie: 1718